

Secteur Sauvegardé centre-ville - Composition de la commission locale

M. l'Adjoint PONÇOT, Rapporteur : Le Secteur Sauvegardé protégeant l'ensemble du centre historique de Besançon, en complément du secteur de Battant, a été créé par arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1994.

L'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur sera dirigée par la commission locale des Secteurs Sauvegardés. Cette commission fonctionne de façon analogue au groupe de travail des POS, où sont rapportées les études et propositions d'urbanisme avant approbation.

Le Préfet préside la commission locale, qui comprend les élus, les fonctionnaires appelés à participer aux groupes de travail du POS, des personnes qualifiées, l'architecte chargé du Secteur Sauvegardé, les chambres consulaires.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner les élus qui participeront à cette commission, ainsi que les fonctionnaires municipaux. Comme c'est le cas pour les groupes de travail du POS, il est proposé de désigner :

* les élus déjà retenus pour participer à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Battant :

- *Majorité Municipale*

M. le Maire (co-président)

M. PONÇOT

Mme BULTOT

M. FERRÉOL

- *une Ambition pour Besançon*

M. TABOURNOT

- *Les Verts Besançon Ecologie*

Mme FOLSCHWEILLER

* Les fonctionnaires municipaux représentant la Bibliothèque Municipale et les Services Techniques :

Mme le Conservateur Général des Bibliothèques

M. le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant

M. le Directeur du Service Urbanisme ou son représentant

M. l'Ingénieur chargé de l'opération

Mme le Directeur du Service Culturel.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la liste des personnes représentant la Ville au sein de la Commission Locale de Secteur Sauvegardé.

M. PONÇOT : Besançon est maintenant en charge du plus grand secteur sauvegardé de France après celui de Toulouse et on peut s'en réjouir tous. Je vous rappelle que ce secteur sauvegardé a un périmètre approuvé par notre assemblée qui comporte non seulement le centre-ville mais également la Citadelle et les bords du Doubs. Je pense que cela devrait faire taire tous les procès d'intention qu'on a actuellement à l'égard de la Ville sous prétexte qu'elle ne serait pas soucieuse de conserver son patrimoine et son site. Je crois que la force avec laquelle Besançon, la Ville et la Municipalité ont défendu ce projet de secteur sauvegardé, devrait faire taire toutes ces critiques inutiles.

Nous mettons donc en place aujourd'hui une structure, la Commission Locale, qui doit travailler sur ce secteur sauvegardé. J'ai souhaité que soit associée à cette commission, avec les techniciens de la Ville, Mme le Directeur du Service Culturel car je crois qu'il est bon que le Service Culturel et les bâtiments culturels de la Ville de Besançon soient profondément intégrés dans cette démarche de dynamisme d'un secteur sauvegardé.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des personnes citées ci-dessus.